

Type: **1**      **Station à Bactris nancibaensis des Annamites**

n° régional: 00000063  
n° national: 030030069

**Résumé des modifications proposées**

Création     Désinscription     Type     Dénomination     Contour     Compléments d'informations

Descriptif des modifications:

Ce nouveau zonage de type I permet de porter à connaissance une station de *Bactris nancibaensis*, un palmier de sous-bois rare et endémique du nord de la Guyane. Elle est délimitée par la crique Anguille et le CD 5 à l'est, la crique Coco au nord et à l'est et la Tonnégrande au sud.

Sources cartographiques:

La délimitation de ce zonage se base le scan 50 (IGN, 2011) et les cours d'eau.

*Se reporter aux pages suivantes de l'atlas cartographique :*

*Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 7*

*Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 8*

*Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 14*

**Localisation**

**Relations type I/II**

**Communes**

Montsinéry-Tonnégrande

**Superficie**

1471,24 ha

**Altitude(s)**

De 20m à 118m

**Commentaire général**

La ZNIEFF de type I "Station à *Bactris nancibaensis* des Annamites" est située sur la rive gauche de la rivière Tonnégrande, en amont de la confluence avec la crique Anguille. Elle couvre près de 1500 hectares de forêts incluant principalement des forêts inondables de bas-fonds. Des forêts ripicoles, des forêts drainées et des forêts secondaires sont également présentes.

La création de cette nouvelle ZNIEFF découle de la découverte d'une population de *Bactris nancibaensis* dans ce secteur proche de l'île de Cayenne.

*Bactris nancibaensis* est un palmier de sous-bois extrêmement rare, endémique du nord de la Guyane. C'est une espèce intégralement protégée. *Bactris nancibaensis*, décrit récemment (en 2007), est inféodé aux forêts inondables de basse altitude, sur sol hydromorphe.

Son aire de répartition particulièrement restreinte et son statut de protection ont conduit à la mise en place d'un Plan National d'Action pour sa conservation.

Quelques autres espèces végétales déterminantes sont également repérées sur ce secteur. Parmi celles-ci, *Miconia acuminata* (Melastomataceae) est endémique de Guyane et Suriname. D'autres sont particulièrement rares en Guyane française : *Guatteria anthracina* (Annonaceae), *Pteris biaurita* (Pteridaceae).

Globalement la faune de ces vastes zones inondables paraît en bon état de conservation avec la présence d'espèces peu communes et sensibles comme le Jacamar à ventre blanc (*Galbula leucogastra*), le Conopophage à oreilles blanches (*Conopophaga aurita*), le Porte-éventail roi (*Onychorhynchus coronatus*), le Grimpar à longue queue (*Deconychura longicauda*), le Grimpar de perrot (*Hylexetastes perroti*) et le Grimpar à menton blanc (*Dendrocicla merula*).

Les espèces typiquement ripicoles sont également bien représentées sur la rivière Tonnégrande limitrophe : Loutre géante (*Pteronura brasiliensis*), Caurale-soleil (*Eurypyga helias*), Grébifoulque d'Amérique (*Heliornis fulica*), Onoré agami (*Agamia agami*).

La proximité de cette ZNIEFF des agglomérations ainsi que la présence d'un sentier touristique augmentent les pressions de prélèvement sur la faune et la flore de celle-ci.

**Bilan des connaissances**

Mammifères: Faible  
Oiseaux: Faible  
Amphibiens: Nul  
Poissons: Nul

Reptiles: Faible  
Insectes: Nul  
Phanérogames: Faible

Ptéridophytes: Faible  
Bryophytes: Nul  
Lichens: Nul

Champignons: Nul  
Algues: Nul  
Habitats: Faible

## Critères de délimitation

La délimitation est basée sur les critères suivants :

- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
- Formations végétales, étages de végétation
- Répartition et agencement des habitats

La ZNIEFF de la station à *Bactris nancibaensis* des Annamites est délimitée de la manière suivante :

N : Au Nord, la limite commence par une ligne droite reliant la source d'un affluent de la rivière Tonnegrande (point A) avec le point B, situé sur un affluent de la crique Coco (ou crique Fontaine). La limite nord de la ZNIEFF se poursuit le long de cet affluent, puis de la crique Coco (ou crique Fontaine) jusqu'au point C, puis suit une ligne droite du point C jusqu'à la source de la crique Anguille (point D). La limite continue ensuite le long de la crique Anguille jusqu'au point E et rejoint enfin la route départementale D5 (point F) en longeant la limite de la forêt de la plaine côtière ancienne et en excluant les zones anthropisées.

E : A l'Est, la limite longe la route départementale D5 sur environ 350m, entre les points F et G. A partir du point G, situé sur la route D5, la limite est continue en suivant la courbe de niveau des 20m jusqu'à son intersection avec la crique Anguille (point H). La limite est se termine en longeant la crique Anguille jusqu'à son point de confluence avec la rivière Tonnegrande (point I).

S : La limite sud longe la rive gauche de la rivière Tonnegrande jusqu'au point de confluence avec l'un de ses affluents (point J).

W : A l'Ouest, la ZNIEFF est délimitée par l'affluent en rive gauche de la rivière Tonnegrande, du point J à sa source (point A).

Coordonnées des points mentionnés (WGS84, UTM 22 nord) :

A (326607m; 533314m) - B (326812m; 533491m) - C (329720m; 535047m) - D (331019m; 534805m) - E (331946m; 534400m) - F (332334m; 534495m) - G (332630m; 534286m) - H (332664m; 533766m) - I (333372m; 533011m) - J (327581m; 531162m)

## Compléments descriptifs

### Typologie des milieux

Forêts à *Euterpe oleracea* (Pinotières)  
Forêts dégradées et forêts secondaires  
Forêts denses sempervirentes humides de basse altitude de Guyane < 500 m  
Forêts inondables de bas-fonds de basse altitude  
Forêts inondables et forêts sur flats  
Forêts marécageuses, forêts galeries et forêts ripicoles tropicales

### Statuts de propriété

Indéterminé  
Propriété privée (personne physique)

### Facteurs d'évolution

Implantation, modification ou fonctionnement d'infrastructures et aménagements lourds  
Habitat humain, zones urbanisées (possible)  
Pratiques et travaux forestiers  
Coupes, abattages, arrachages et déboisements (possible)  
Pratiques liées aux loisirs  
Cueillette et ramassage (possible)

### Géomorphologie

Lit majeur  
Plaine, bassin  
Ruisseau, torrent

### Mesures de protection

Protections réglementaires nationales  
Forêt domaniale

## Critères d'intérêt

Autres intérêts de la zone

Historique

Intérêts fonctionnels

Fonctions de régulation hydraulique  
Expansion naturelle des crues

Intérêts patrimoniaux

Ecologique  
Faunistique  
Floristique

Phanérogames

Sources de données

Bibliographie: Bordenave B. & Le Hir F., 2010 - Plan National d'Action pour la conservation de *Bactris nancibaensis* Granv. - CBN de Brest, 49p.  
Collection: Base AUBLET2, Herbar de Guyane, AMAP, IRD, mai 2013  
Informateur: Barrioz Sebastien - Association Kwata  
Informateur: GEPOG - Faune-Guyane  
Informateur: TOSTAIN Olivier  
Informateur: Vincent Rufay - Biotope

Listes d'espèces au 23/12/2014

==> Nombre espèces déterminantes: 30

/

*Annona echinata* Dunal  
*Guatteria anthracina* Scharf & Maas  
*Lindsaea portoricensis* Desv.  
*Lindsaea surinamensis* Posth.  
*Miconia acuminata* (Steud.) Naudin  
*Psilotum nudum* (L.) P. Beauv.  
*Sauvagesia elata* Benth.  
*Triplophyllum angustifolium* Holtum

Animalia/Aves

*Agamia agami*  
*Ardea cocoi*  
*Caracara cheriway*  
*Conopophaga aurita*  
*Deconychura longicauda*  
*Dendrocincla merula*  
*Eurypyga helias*  
*Galbula leucogastra*  
*Heliornis fulica*  
*Hylexetastes perrotii*  
*Onychorhynchus coronatus*  
*Perissocephalus tricolor*  
*Phaethornis longuemareus*  
*Polioptila guianensis*  
*Saltator coerulescens*  
*Selenidera culik*  
*Tachyphonus phoenicius*

Animalia/Mammalia

*Alouatta macconnelli*  
*Pithecia pithecia*  
*Pteronura brasiliensis*

Animalia/Reptilia

*Corallus caninus*

Plantae/Monocotyledones

*Bactris nancibaensis*